



Fuite d'eau sur mon terrain

Par **Isabelle.jus.**, le **12/02/2019** à **17:03**

Nous avons acheté mon conjoint et moi une maison avec jardin en décembre 2017.

Je me suis aperçu en juillet qu'un côté du jardin était bien vert j'en ai parlé à l'ancienne propriétaire qui me dit "ah oui j'avais oublié de vous dire il ne faut pas se servir du robinet de dehors il y a une fuite sous terre" nous venons de recevoir une lettre de Veolia comme quoi nous avons une sur-facturation de plus de 110 m3 par rapport à l'estimation faite de notre ménage .

Quel recours avons nous contre l'ancienne propriétaire qui nous a caché ce vice à l'achat de la maison?

Par **Visiteur**, le **12/02/2019** à **17:55**

Bonjour

Elle vous a caché un vice connu d'elle, faites une lettre R/AR, a mettant en demeure de procéder aux réparations. (vous pouvez aussi faire établir un devis).

En effet, le vendeur était tenu de signaler ce problème, donc s'il s'oppose à financer ces réparations, il faudra vous rapprocher du tribunal d'instance. Si les sommes à engager sont inférieures à 10.000 €.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/vices-caches-defaut-conformite-1662.htm>